



Concept de protection

Contexte

Afin d'assurer le bon déroulement de la 11^{ème} édition du Trail de la Vallée de Joux, le comité d'organisation a mis en place des mesures basées sur les directives de l'« Office Fédéral de la Santé Publique » (OFSP) et "Swiss Cycling". Ceci, afin de garantir la sécurité et la santé de tous les participants, spectateurs, bénévoles et membres de l'organisation de notre événement, dans les meilleures conditions possibles.

Ce règlement sera disponible en ligne sur www.trailvalleedejoux.ch à partir du 15 septembre 2020. Il sera également transmis par e-mail à tous les participants à la clôture des inscriptions.

De plus, les principes suivants devront être respectés durant la manifestation :

DÉCLARATION DE BONNE SANTÉ (pas de symptôme au départ du Trail de la Vallée de Joux)

Chaque participant, bénévole ou membre de l'organisation doit confirmer par écrit (voir annexe) qu'il n'a, à sa connaissance et en toute bonne foi, eu aucun contact avec des personnes infectées par le COVID-19 au cours des 14 derniers jours précédant l'événement. En outre, il doit également confirmer qu'il n'a pas de maladie respiratoire aiguë typique (par ex. toux, maux de gorge, essoufflement), fièvre, douleurs musculaires ou anosmie ou aguesie soudaine (perte de l'odorat ou du goût).

De même, chaque coureur peut avoir au maximum 1 accompagnant adulte qui peut accéder à l'enceinte de la manifestation que s'il ne présente aucun des symptômes ci-dessus. Leur coordonnée doit être remplie sur le lien ci-joint et devront être données au retrait des dossards.

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards se fait à la Grande Salle de L'Abbaye, Route de la Fontaine, 1344 L'Abbaye le dimanche 10 octobre. Il est par ailleurs possible et recommandé de réceptionner les dossards le samedi 9 octobre de 14h30 à 17h00 au même endroit. Le personnel

organisateur portera un masque et des gants de protection. L'accès au bureau des courses n'est possible qu'avec un masque de protection personnel. Une distance de 1,5 mètre doit être respectée. Seuls les coureurs auront accès à cet endroit (pas d'accompagnants, ni de spectateurs).

PROCÉDURE DE DÉMARRAGE / MASQUES DE PROTECTION DE LA BOUCHE ET DU NEZ

La distance minimale de 1,5 mètre et les règles générales d'hygiène s'appliquent dans toutes les zones de l'événement. Les exceptions à cette règle sont la mise en place dans le bloc de départ et la course elle-même. Tous les participants ne sont autorisés à entrer dans la zone de départ qu'avec un masque de protection personnel. Le masque de protection doit être porté jusqu'au départ. Il peut être enlevé et doit être déposé dans une poche pourvue d'une fermeture éclair que lors de l'annonce du starter, environ 30 secondes avant le départ. Chaque coureur a la responsabilité d'apporter son masque de protection personnel.

Le nombre de concurrents est limité à un maximum de 300 coureurs par bloc de départ. Les horaires définitifs seront disponibles au bureau des courses et au stand « Information » le jour de la manifestation ainsi que sur le site internet pour le 15 septembre 2020.

Il est obligatoire de respecter ces consignes sous peine de disqualification.

Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, pour se protéger soi-même et son entourage ou d'utiliser régulièrement une solution hydro-alcoolique (disponible sur place).

Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, les organisateurs tiennent une liste des participant-e-s et des bénévoles grâce à leur inscription en ligne. Les accompagnants se trouvant dans la zone de départ et arrivée devront indiquer leurs coordonnées sur la feuille ci-jointe.

En raison de la pandémie actuelle, voici les adaptations retenues par les organisateurs :

- Inscriptions : en ligne jusqu'au mercredi 7 octobre 2020. Pas d'inscriptions sur place.
- Restauration : pas de restauration sur place. Un sac lunch sera remis à chaque coureur lors de son arrivée.

- Vestiaires : pas de vestiaires ni de douches à disposition. Des WC seront disponibles dans la zone de départ.

- Remise des prix : les remises des prix seront échelonnées tout au long de la journée (mais le plus rapidement possible après les arrivées) et les podiums seront adaptés à la situation. Les personnes appelés sur le podium auront l'obligation de monter sur celui-ci avec un masque de protection et tout le monde devra se désinfecter les mains sur l'emplacement prévu devant le podium.

Les masques pourront être retirés lors des photos officielles sur les podiums, sur ordre du speaker uniquement.

Les participants devront quitter la zone de course après s'être ravitaillé.

Les résultats seront disponibles sur le site Internet de MSO CHRONO.

PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

Le personnel de l'organisation porte des masques et des gants dans les zones de ravitaillement. Il est demandé aux coureurs de ne pas rester dans la zone de ravitaillement plus de 3 minutes sur tous nos postes de ravitaillement, il sera obligé de respecter les règles ci-dessous.

- Lors de l'arrivée sur un poste de ravitaillement vous devrez respecter la signalisation mise en place. Pour remplir une gourde il faudra la donner aux personnes travaillant sur le poste, qui eux-mêmes procéderont au remplissage. Vous indiquerez également quel aliment solide (gel énergétique, banane, barres énergétique) vous désirez et attendrez qu'on vous les donne.

Distance et port du masque

Il est important de garder la distance de 1.5 mètre entre les participants. Cela est valable au moment du retrait des dossards, ainsi qu'au moment de la file d'attente avant les départs. Si cela n'est pas possible il sera obligatoire de mettre un masque de protection.

Il sera obligatoire de se rendre dans le sas de départ au plus tard 10' avant chaque départ avec un masque de protection. Vous devrez le garder jusqu'à 30'' du départ. Ensuite nous vous le demandons de le mettre dans une poche pourvue d'une fermeture éclair.

Un marquage au sol indiquera la distance à respecter. Un fléchage sera mis en place.

Parking

Le parking de la manifestation se trouve proche du secteur d'arrivée aux alentours du centre sportif de la Vallée de Joux. Des bénévoles indiqueront la direction à suivre.

COVID-19

Les restrictions sanitaires peuvent être adaptées à tout moment. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications organisationnelles pour préserver la santé des participants.

Pour rappel : Dispositions légales COVID-19 de l'OFSP

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelleausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

Dispositions légales COVID-19 du Canton de Vaud

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/>

Le comité d'organisation de la 11ème édition du Trail de la Vallée de Joux vous remercie de prendre connaissance, d'accepter et d'appliquer ces directives.

Votre santé est notre priorité.

CONFIRMATION ÉCRITE :

J'ai pris note des conditions ci-dessus et confirme explicitement que je peux remplir la déclaration de santé mentionnée ci-dessus.

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Date de naissance: _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Accompagnant 1

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Date de naissance: _____

Téléphone : _____